



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Formation professionnelle continue)

### Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### Documents contractuels

Le RADYA convient avec le Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au participant de la formation en question.

A la demande du Client, le Réseau des Acteurs de la Dynamique des ASL (le RADYA) lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client engage le RADYA en lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Pour les formations, une facture de la totalité de la prestation est adressée au moment de la confirmation de la formation, une semaine précédant la formation (sauf exception).

### Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes (le RADYA n'est pas assujéti à la TVA). Ils ne comprennent pas les frais de déplacement et de bouche. Le Client, en contrepartie de l'action de formation réalisée, s'engage à verser à l'organisme de formation, au plus tard 30 jours après présentation de la facture, la somme correspondant aux frais de formation. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de RADYA. En cas d'absence non justifiée, le coût de la formation devra être réglé en totalité. En cas d'échec d'une tentative de conciliation à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Réductions et rabais : 1 journée de formation est offerte dès 4 journées facturées par personne, sur l'année civile sur preuve des attestations de présence.

### Règlement par un OPCA

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer l'acceptation de sa demande;

- indiquer explicitement sur la convention et de joindre au RADYA une copie de l'accord de prise en charge ;

- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client. Si le RADYA n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au plus tard 30 jours après présentation de la facture, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par le RADYA est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

### Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant l'organisme signataire qu'elles ont été portées à son débit.

### Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation du RADYA, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, le RADYA pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du Client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois, le règlement restera acquis au RADYA à titre d'indemnité forfaitaire.

**RADYA**, 60 rue Maurice RIPOCHE - 75014 Paris

☎01 83 89 45 08 / administration : [contact@radya.fr](mailto:contact@radya.fr) ou formation : [formations.radya@gmail.com](mailto:formations.radya@gmail.com)

Siret : 519 668 453 000 37 - APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47350 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Formation professionnelle continue)

- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis au RADyA à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCA.

### Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le Client peut annuler une formation dans la mesure où cette annulation survient au moins quatre jours ouvrés dans le cas des modules animés dans le local du RADyA et 9 jours ouvrés pour les formations sur site- avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [contact@radya.fr](mailto:contact@radya.fr). La séance peut ensuite être reportée selon le planning du RADyA.

### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client au RADyA en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires institutionnels du RADyA pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

### Renonciation

Le fait, pour le RADyA de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### Obligation de non utilisation des supports de formation dans le champ de la formation professionnelle continue

Les Supports de formation sont protégés par le droit d'auteur. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à un support de formation et à son contenu, notamment les outils/activités et supports pédagogiques conçus avec ou par le RADyA (liste non exhaustive) sont la propriété du RADyA. Le Client s'engage à ne pas utiliser les outils/activités et supports pédagogiques conçus avec ou par le RADyA dans le champ de la formation professionnelle continue avec des intervenants (bénévoles ou salariés) dans les ateliers sociolinguistiques. En revanche, le Client peut les mettre en pratique avec les participants de leurs ateliers sociolinguistiques. En cas d'échec de tentative de conciliation à l'amiable,

le Client sera soumis au tribunal de grande instance compétent dans le ressort duquel se trouve le siège social du RADyA.

### Obligation de non sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel du RADyA ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas d'échec de cette tentative de conciliation à l'amiable, le Client devra verser au RADyA à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

### Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre le RADyA et ses Clients.

### Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt du RADyA qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### Election de domicile

L'élection de domicile est faite par le RADyA à son siège social au 60 rue Maurice RIPOCHE, 75014 Paris.

### Signature du Client

« lu et approuvé »

### Date

Cachet (si le client est une entreprise)

**RADyA**, 60 rue Maurice RIPOCHE - 75014 Paris

☎01 83 89 45 08 / administration : [contact@radya.fr](mailto:contact@radya.fr) ou formation : [formations.radya@gmail.com](mailto:formations.radya@gmail.com)

Siret : 519 668 453 000 37 - APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47350 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France